

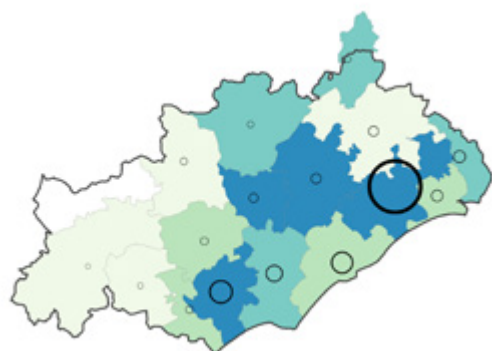
# PORTRAIT SOCIAL

## Caf de l'Hérault

**52 %**  
de la population  
couverte

**574 059**  
allocataires

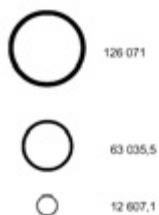
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Part des habitants couverts par la Caf

- 33,9% à moins de 45,0%
- 45,0% à moins de 49,8%
- 49,8% à moins de 53,1%
- 53,1% à moins de 57,0%
- communes d'EPCI autre département

Nombre d'allocataires Caf par EPCI



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013  
© IGN © Geofila 2.0.2016

Le nombre de personnes couvertes par la Caf atteint 574 059 en 2016. Ainsi, la Caf couvre de 34% à 58% de la population selon les communautés de communes.

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires de l'Hérault en décembre 2016 est de 436 €. Il est identique à la moyenne régionale et à la moyenne française.

L'Hérault se distingue par une plus forte proportion d'allocataires isolés et par un poids plus faible de couples avec enfant(s) qu'au niveau national. En revanche, les couples sans enfant et les familles monoparentales se situent à un niveau similaire.

49% des allocataires de l'Hérault sont dépendants à moins de 25% des prestations. 21% en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

*Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016.*

*Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.*

*Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.*



Petite enfance



Enfance  
et parentalité



Logement  
et cadre de vie



Solidarité  
et insertion



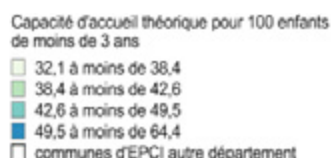
Zoom sur  
la prime d'activité

# Petite enfance

## Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



### Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2014  
© IGN ® Geofla 2.0.2016

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 17 987 places, la capacité théorique d'accueil de l'Hérault s'élève en 2014 à 46 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 32% à 63% selon les communautés de communes.

Une aide, désormais appelée Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre 4 266 enfants de moins de 3 ans dans l'Hérault.

*Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :*  
l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

# Enfance et parentalité

## Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



### Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Allocations familiales	75 681	29%	32%	38%	
Complément familial	13 120	5%	5%	7%	
Allocation de soutien familial	15 556	6%	6%	5%	
Allocation de rentrée scolaire	57 089	22%	23%	24%	
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	6 249	2%	2%	2%	

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 29% des allocataires de la Caf de l'Hérault bénéficient des allocations familiales, ce qui est inférieur à la moyenne française (39%).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2016, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 57 089 familles, l'allocation de soutien familial à 15 556 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) à 6 249 familles.

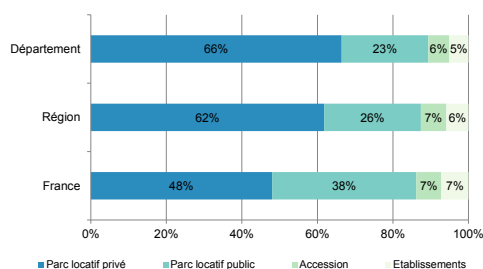
La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 66 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 8 services de médiation familiale, 47 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 52 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

# Logement et cadre de vie

## Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



### Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2016, le département de l'Hérault dénombre 152 984 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 59% des allocataires. 19% de ces aides sont versées aux étudiants.

2 allocataires sur 3 résident dans le parc privé, situation supérieure au niveau régional (62%), et au niveau national (48%).

26% des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40%, contre 5% des allocataires du parc public. Ces valeurs sont également de cet ordre aux niveaux régional et national.

*Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.*

### La dégressivité des aides au logement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'AAH, d'AEHH et aux personnes en logement meublé.

# Solidarité et insertion

## Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah). En 2016, 62 927 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf de l'Hérault.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. Dans l'Hérault, la composante socle du Rsa est versée à près de 39 274 foyers, c'est près de 2 700 de moins qu'un an auparavant. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 4 339 bénéficiaires contre 4 565 un an auparavant.

### L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne 4,2% des bénéficiaires du Rsa socle dans l'Hérault. L'objectif est d'inciter et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une

### Allocataires percevant un minimum social

	Département
Bénéficiaires du Rsa socle	39 274
Dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	4 339
Bénéficiaires de l'Aah	23 698
Dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	3 736

Source : Caf 2016

démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 23 698 adultes de plus de 20 ans dans l'Hérault. Si le législateur a mis en place de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle et améliorer la réactivité de la prestation en fonction des revenus, 2 484 bénéficiaires exercent une activité en milieu ordinaire et 1 252 en milieu protégé. Au total, avec ceux qui sont en période d'intéressement à la reprise d'activité, 16% des bénéficiaires de la prestation sont en emploi.



# Prime d'activité

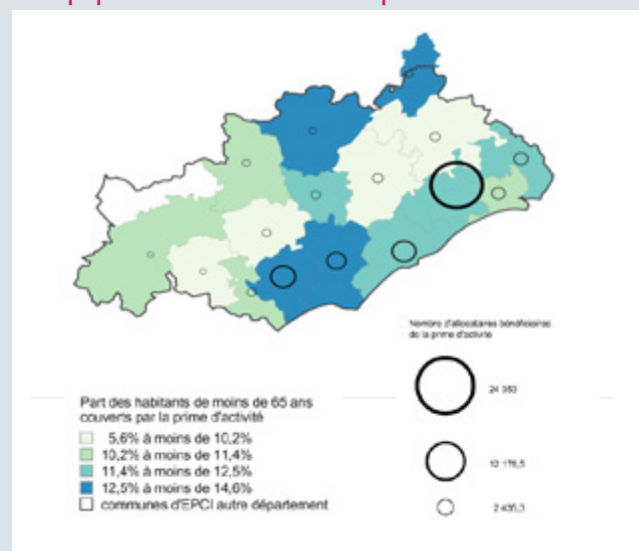


## Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Bénéficiaires de la prime d'activité	54 821				
Avec majoration pour isolement	3 208	6%	6%	6%	7%
Moins de 25 ans	8 496	15%	16%	16%	17%
Isolés	29 508	54%	54%	54%	52%
Montant moyen versé	156 €		154 €		157 €

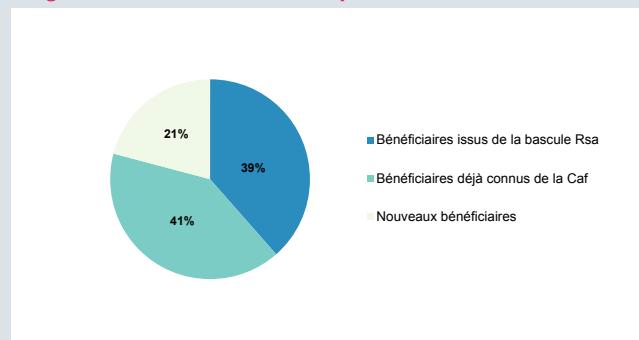
Source : Caf 2016

## Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population bénéficiaire de la prime d'activité



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013  
© IGN © Geofla 2.0.2016

## Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 54 821 bénéficiaires résidant dans l'Hérault. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à 103 589. 3 208 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

## Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la prime d'activité

Pour 15% des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la prime d'activité (54 %) sont des personnes isolées et près du quart (22%) des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), 56% sont des parents qui élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la prime d'activité est de 156 €. Ce montant est de 120 € en moyenne pour les personnes isolées, 166 € pour les couples sans enfant et d'environ 200 € pour les couples avec enfants et les familles monoparentales.

Parmi les 54 821 bénéficiaires de la prime d'activité, près de 62% n'ont pas basculé directement du Rsa activité : 41% percevaient d'autres prestations et 21% étaient inconnus de la Caisse d'allocations familiales.

Ces 11 444 nouveaux allocataires correspondent principalement à une population jeune, active et isolée. En effet, un tiers sont âgés de moins de 25 ans, la proportion étant deux fois plus importante que parmi l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité. 89% sont des personnes isolées contre 54% pour l'ensemble.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossier qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.